

LPPR : une programmation financière « qui n'est pas à la hauteur » pour le Cese

Paris - Publié le mercredi 24 juin 2020 à 14 h 23 - Actualité n° 186600

- Une programmation financière « qui n'est pas à la hauteur des défis considérables auxquels notre pays doit faire face ».
- Une augmentation du budget de l'[ANR](#) « qui ne suffira pas à résoudre les problèmes des laboratoires ».
- La nécessité de renforcer l'attractivité des carrières scientifiques « en revalorisant les rémunérations et en recrutant massivement ».

Telles sont les trois principales conclusions de l'avis du [Cese](#) sur la programmation budgétaire du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche, dont News Tank a obtenu copie et qui est soumis au vote des membres du Cese le 24/06/2020 après-midi.

Le Cese estime « indispensable » d'atteindre « très rapidement » l'objectif de 3 % du [PIB](#) « tel qu'il était mesuré avant la crise ». Il rappelle « l'urgence d'un sursaut » en faveur de l'investissement public dans la recherche, qui doit se traduire budgétairement dans le plan de relance et d'ici la fin du quinquennat, par :

- l'affectation de moyens à hauteur de 6 Md€, pour atteindre l'objectif de 1 % de PIB de dépenses publiques ;
- la mise en œuvre d'une politique qui permettra aux entreprises d'augmenter de 14 Md€ supplémentaires leurs dépenses de recherche pour atteindre l'objectif de 2 % de PIB de dépenses privées.

Au-delà, la programmation doit permettre à la France de progresser vers le niveau d'investissement des pays « les plus en pointe », selon le Cese, qui demande plus de visibilité sur les financements et leurs impacts. Il recommande ainsi de « mettre à plat » les aides publiques directes et indirectes à la recherche et de les « flécher plus efficacement » pour permettre aux entreprises d'investir dans la [R&D](#).

Plus largement, « peut-on soigner un système avec les outils qui l'ont rendu malade ? », interroge le Cese, qui ne se dit « pas convaincu » que les principales mesures en matière de finan-

cement et d'emploi scientifique « soient de nature à inverser la tendance imposée à la recherche publique dans notre pays, au service public de recherche et l'enseignement supérieur ».

« Le premier accueil de ce texte confirme que d'importantes questions font toujours l'objet de contestations. Les défis à relever sont nombreux, la crise du coronavirus constitue une alerte qui demande une ambition renouvelée », conclut l'avis.

5 000 à 6 000 recrutements par an pendant cinq ans

« Pour préserver et conforter les atouts de notre système national de recherche qui ont fait sa réputation, et pour permettre de contribuer à la résorption de la précarité, le Cese demande la mise en œuvre d'un plan exceptionnel de recrutements effectifs de l'ordre de 5 000 à 6 000 emplois par an pendant cinq ans, sur des postes statutaires (EPSCP et EPST) ou permanents (Epic), tous métiers et toutes disciplines confondus, dans les universités et les organismes de recherche publics », indique le conseil.

Pour le Cese, il s'agit de garantir le recrutement des chercheurs et des enseignants-chercheurs sur des emplois permanents, « dans le respect du statut de la fonction publique qui préserve l'indépendance de la recherche et la continuité des missions ou en CDI dans les Epic ».

Rémunérations des chercheurs à revaloriser « significativement »

Le Cese demande que les rémunérations des chercheurs soient « significativement » revalorisées (grilles indiciaires dans le secteur public et grilles conventionnelles dans le secteur privé).

Selon lui, les grilles doivent tenir compte du niveau de qualification à bac+8. « Par ailleurs, le projet annonce un travail avec les représentants du personnel. Une attention devra être apportée au déroulement des carrières des enseignants-chercheurs et des chercheurs relevant du Mesri », indique-t-il.

Rééquilibrer financements de base et sur projets

Le Cese préconise de rééquilibrer les financements et, indépendamment de financements par appel à projets, de redonner aux établissements de recherche la marge de crédits de base leur permettant de développer une véritable politique scientifique. « Cela implique d'articuler des financements de base en volume suffisant avec des financements sur projet », indique-t-il dans son avis.

Pour le conseil, les dotations de base doivent être suffisantes pour permettre au budget des établissements de l'ESR d'assurer la totalité du financement des programmes de recherche des laboratoires, des charges structurelles des établissements et des infrastructures de recherche (équipement lourd et mi-lourd, renouvellement), par dotations annuelles.

Recherche privée : un vote du Cese le 22/09/2020

Dans sa partie consacrée à la recherche privée, le projet de loi propose des mesures financières et d'organisation : « La contribution du Cese au projet de loi de programmation qui doit être votée par notre assemblée le 22/09/2020 y reviendra plus en détail. Nous insistons dès à présent sur la nécessité d'une évaluation de l'impact des financements prévus pour en déterminer la pertinence ».

Selon le Cese, ce projet « ne donne par ailleurs pas de vision offensive et stratégique pour la recherche privée. Il tend à développer des démarches qui permettent aux acteurs privés de disposer des moyens de la recherche publique sans les engager concrètement dans un effort plus conséquent de recherche. Or, il faut plus de R&D, avec plus de laboratoires et des recrutements de chercheurs et d'ingénieurs ».

« Il faut engager la Nation dans une co-construction démocratique avec une vision de long terme qui articulerait un développement du front des connaissances dans l'ensemble des disciplines assis sur des financements d'envergure et stables coordonnant recherche publique et privée, libérés du modèle de mise en concurrence et une stratégie industrielle conçue à partir des besoins, des filières et des territoires avec l'ensemble des acteurs qui réinvestit dans la recherche en entreprise sur les territoires ».

Conseil économique, social et environnemental



- Contact : Patrick Guyot
- Tél. : 01 44 43 62 58

Conseil économique, social et environnemental

9, place d'Iéna

75775 Paris Cedex 16 - FRANCE



Fiche n° 3751, créée le 14/12/15 à 16:05

oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »